

**IXe Séminaire CILEA – Seville**  
**Discours de clôture du Président du CILEA William NAHUM**

Madame, Mademoiselle, Monsieur  
Cher confrère, chère consoeur

Je voudrais tout d'abord féliciter les organisateurs, le Consejo General de Colegios de Economistas de España et le Consejo Superior de Colegios de Titulares Mercantiles de España, ainsi que le secrétariat technique du CILEA, de même que les intervenants, modérateurs et panélistes aux nombreuses sessions pour la réussite de ce XIe séminaire international du CILEA, tant sur le plan de l'organisation que sur celui du contenu technique. Je transmets en particulier aux Présidents Fernando GONZALEZ-MOYA et Lorenzo LARA mes plus sincères félicitations.

Je suis fier de constater la montée en puissance du CILEA dans le concert des institutions professionnelles económico comptables qui interviennent pour défendre les intérêts de la profession : à travers les nombreuses manifestations qui ont été organisées tant en Europe qu'en Amérique, le Comité a définitivement acquis une stature internationale et une crédibilité et autorité incontournables.

Il est désormais reconnu au niveau mondial que la profession económico comptable n'est pas uniquement construite sur le modèle anglo-saxon. Un autre modèle pour les professionnels coexiste à côté de ce dernier, celui qui a été développé par les pays de racine latine. Il y a certes des différences d'un pays à un autre, mais les grandes lignes de ce modèle latin sont les mêmes : formation pluridisciplinaire et vocation à être le conseil privilégié du dirigeant d'entreprise. Il ne s'agit pas d'un antagonisme entre les deux conceptions, mais davantage une complémentarité dans un objectif commun, la recherche de la satisfaction de l'intérêt public.

Une autre caractéristique des professions económico-comptables des pays de racines latines est l'importance des petites structures professionnelles et le rôle qu'elles jouent en tant que conseil auprès des petites et moyennes entreprises. Rappelons que l'existence d'un tissu de PME performantes qui représente les forces vives des nations, qu'il s'agisse de pays développés ou de pays en développement, est une condition nécessaire à la croissance d'une économie. Pour le seul exemple français les PME et TPE représentent 99 % des entreprises françaises, près de 50 % du PIB et 45 % des investissements du secteur productif. Les PME sont un moteur de croissance formidable des économies et les principaux créateurs d'emplois. La Commission européenne ne s'est pas trompée et l'inscrivant dans ses priorités le développement de l'esprit d'entreprise et l'aide à la création et au développement des PME.

Le rôle du professionnel económico comptable vis-à-vis de ce vecteur essentiel de la croissance et de l'emploi qu'est la PME est crucial : il doit jouer un rôle d'accompagnateur et de conseil du dirigeant de la PME, dès la phase de création de la société et tout au long de son existence, limitant les risques de défaillances et l'aidant dans les bons choix dans sa politique de croissance, et dans la transmission de l'entreprise. IL existe certes d'autres professions susceptibles de jouer ce rôle, mais aucune ne dispose d'une formation aussi polyvalente, de règles d'éthique et de contrôle de qualité aussi contraignantes que notre profession.

Ces divers points ont été mis en lumière à l'occasion des diverses sessions qui se sont déroulées au cours du séminaire.

La première session a été consacrée à déterminer les caractéristiques spécifiques de l'audit dans les PME. Les normes professionnelles d'audit se globalisent. Nous ne pouvons qu'être d'accord pour la recherche d'un référentiel de haute qualité, mais il faut attirer l'attention sur

les spécificités de l'audit dans les PME, en particulier la relation existant entre le chef d'entreprise et le dirigeant ; je ne peux que me féliciter de l'initiative prise par l'IFAC de créer un groupe de travail consacré aux problèmes spécifiques des petites structures professionnelles, entre autres l'aspect audit dans les PME.

La seconde session a porté sur le rôle des nouvelles technologies au service des PME. La maîtrise de ces nouvelles technologies est cruciale pour les PME, tant au niveau de la communication que de la formation. Pour le professionnel les nouvelles technologies représentent à la fois des nouvelles missions de conseil auprès de leurs clients PME et pour lui des outils de travail davantage performants.

La troisième et quatrième sessions ont porté sur les instruments de développement mis à la disposition des professionnels. Je ne citerai pas tous les produits qui ont été présentés, mais je m'arrêterai seulement sur deux : les bases de données professionnelles qui sont un outil extraordinaire de mise en commun de connaissances, et les dispositifs relatifs au contrôle de la qualité des prestations fournies par les professionnels économique-comptables, indispensables pour assurer la qualité de la prestation, pour l'ensemble de la profession et de façon continue dans le temps.

La cinquième session consacrée aux politiques d'aide aux PME a mis en évidence l'intérêt que les pouvoirs publics et la collectivité économique portent aux PME et à leur développement. Même si les modalités de mise en œuvre peuvent être différentes, les intentions sont les mêmes d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

La sixième session a abordé l'aspect normalisation comptable. Faut-il faire appliquer par les PME un référentiel international ? Un certain nombre de difficultés se dressent face à cette globalisation : destinataires de l'information différents, prégnance forte de la fiscalité sur les comptes, difficulté de faire cohabiter une approche inspirée du droit anglo saxon avec des principes juridiques trouvant leur source dans le droit latin.

Je voudrais pour finir insister sur un point : afin de pouvoir faire entendre sa voix dans un environnement qui fait la part belle au modèle anglo saxon la profession doit réunir le plus grand nombre de membres Ceci ne signifie pas bien sûr qu'il faille abaisser le niveau de qualification, bien au contraire. Pour beaucoup de pays la profession comptable organisée ne regroupe que des professionnels libéraux et ignore les professionnels qui exercent en entreprise, dans la fonction publique et les universitaires, et qui possèdent des qualification identiques ou similaires. Nous devons trouver les solutions pour intégrer ces professionnels et leur compétences dans les institutions. Je citerai à ce propos la démarche que nous avons entreprise en France où nous avons créé deux structures :

l'Institut des Professionnels Associés à l'Ordre des Experts Comptables, l'IPAO, qui a pour vocation d'associer tous ces professionnels, exerçant en entreprise ou dans la fonction publique des fonctions comptables et financières, universitaires, ou professionnels étrangers à la profession libérale,

l'Académie des sciences et techniques comptables et financières qui a vocation à développer les compétences des professionnels de la comptabilité, de la finance de l'audit et de la gestion par l'échange d'expériences, la production doctrinale et technique et la diffusion des savoirs en France et à l'étranger.

Je remercie à nouveau tant les intervenants que les participants pour la haute tenue de cette manifestation.

Muchas gracias y hasta luego.